

EXTRAIT

DEPARTEMENT
DE
SEINE & MARNE

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE NEMOURS

SÉANCE DU 11 JUIN 2026

N° 26/65

Code nomenclature 8.5

**DOTATION POLITIQUE DE LA
VILLE 2026-
PROGRAMMATION ET
FINANCEMENT**

Effectif légal du Conseil	33
Membres en exercice	33
Présents	32
Votants	33

DATE DE CONVOCATION
Le 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze juin à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de Nemours, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la
du Maire, Madame Valérie LACROUTE.

Présents

Valérie LACROUTE, Florence MARCANDELLA, Bernard COZIC,
Nathalie PETITDIDIER, Steve ARNOULD, Charlotte VAILLOT, Gilles
KINDERF, Odile BOURDIN, Patrick GOURET, Sylvie RADZIMSKI,
Abderraouf BRAIK, Christian LAJARRIGES, Sophie DELAROCHE
Natacha SERGENT, Christophe GUIMBARD, Paule QUINTON, Louis-
Ferdinand LEMELLE, Iris MARCANDELLA-RAVANNE, Gilbert PAVIE,
Elodie TARIKET, Grégory VILLENEUVE, Sol-Angel BOENTE,
Symphorien GNAHORE, France REBELO, Bernard LAVENANT,
Volkan ALGUL, Dominique DUPRE, Sylvie DURIEU, Cyriaque TARDY,
Muriel LOUIS, Emmanuelle GIVERS, Ségolène IDOUAOUK

Excusés

Charlotte VAILLOT (jusqu'à 18 h 50), Daniel HELFRICH

Pouvoir

Charlotte VAILLOT à Iris MARCANDELLA-RAVANNE (jusqu'à 18 h
50)
Daniel HELFRICH à Valérie LACROUTE

Mme Paule QUINTON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2026-PROGRAMMATION ET FINANCEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame Charlotte VAILLOT, Maire Adjointe déléguée à la sécurité,
à la politique de la ville et à la vie locale,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2334-40 à
L.2334-41 et R.2334-36 à R.2334-38

CONSIDERANT :

- Que pour l'année 2026, la ville de Nemours est éligible à la Dotation Politique de la
Ville,
- Que les opérations retenues peuvent s'étaler jusqu'à fin 2026 pour les opérations de
fonctionnement et sur la durée d'exécution pour les opérations d'investissement,
- Que les crédits relatifs à la Dotation Politique de la Ville font l'objet d'une
contractualisation entre les communes éligibles et le représentant de l'État dans le
Département,
- Que cette dotation vise à compléter la logique de péréquation par un soutien renforcé
aux quartiers,

Accusé de réception en préfecture
077-217703339-20260611-26-65-DE
Date de réception préfecture : 25/06/2026

-Qu'en complément des projets initiés à l'occasion de la rénovation urbaine et de la politique de la ville, ces moyens d'intervention visent à améliorer la qualité des équipements publics et l'offre de service rendu aux habitants, en renforçant la mixité sociale et en réduisant les inégalités dans l'accès aux services collectifs pour ainsi rendre les communes plus attractives.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE

- La programmation d'un montant de 125 164,32 € proposée en annexe dont les actions sont inscrites au budget primitif 2026 et sont éligibles à la Dotation Politique de la Ville.

AUTORISE

-Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution du projet et à la subvention

Nemours, le 23 juin 2026



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou d'un recours gracieux auprès du Maire de NEMOURS, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Date de transmission au représentant de l'Etat : 25 juin 2026

Date d'affichage